

**LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR**  
**EN BASSE-NORMANDIE**

**Avis**

**du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie**

**adopté à l'unanimité**

**le 26 Avril 2002**



## LE SECTEUR TEXTILE, HABILLEMENT ET CUIR EN BASSE-NORMANDIE

Mener une étude régionale sur les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir peut ne pas manquer de surprendre. S'agissant en effet d'un ensemble d'activités sujettes de façon récurrente à de vastes et profonds mouvements de contraction industrielle et de réduction des effectifs, la situation et les perspectives paraissent sombres et l'intérêt même d'une telle étude plutôt limité.

Cependant, un certain nombre d'éléments propres à ces secteurs ont retenu l'attention du CESR et l'ont incité à procéder à une analyse plus précise que ce constat liminaire ne semblait le nécessiter.

Il en va ainsi de l'ampleur numérique des effectifs régionaux concernés (plus de 4 200 emplois), de leur localisation généralement en dehors des grands centres industriels régionaux (d'où un rôle certain en termes d'aménagement du territoire), de l'importance de la main d'œuvre féminine employée et, enfin, d'une vocation avérée à travailler pour le haut de gamme et le luxe.

Les secteurs textile-habillement-cuir bas-normands présentent donc un certain nombre de spécificités, dans l'ensemble positives, qui en font des activités à prendre en considération tant aux plans actuel que futur.

Cet avis a évidemment pour objet de détailler ces caractéristiques, bien souvent ignorées, mais aussi de camper le contexte national et international dont l'influence est particulièrement prégnante en ce domaine.

Au plan formel, les informations régionales contenues dans cet avis procèdent de données statistiques traditionnelles pour ce type d'étude : fichier SIRENE de l'INSEE, Déclarations Annuelles de Données Sociales, Recensements Généraux de la Population... Incontournables, ces informations chiffrées ne reflètent cependant pas certaines réalités de ces secteurs et en particulier dans l'habillement la distinction entre confectionneur et façonnier.

Ainsi, après avoir opéré un rappel de l'importance des secteurs textile-habillement-cuir en France et une évocation du contexte global dans lequel ils évoluent, cet avis procédera à une analyse régionale relativement approfondie de ces trois activités non seulement en termes d'emplois (évolution et structure), d'unités industrielles (évolution, structure et localisation) mais également au plan de l'exportation, des salaires, du recours à la formation... Une dernière approche mettra en évidence un certain nombre d'orientations et de préconisations de nature à favoriser la consolidation et pourquoi pas, à certains égards, le développement de tout ou partie de ces activités.

## I - L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ACTUELLE DES SECTEURS TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN FRANCE

Si l'on se réfère à l'analyse des grands secteurs industriels français (au nombre de 14) réalisée en 1999 dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE), on relève que les secteurs textile-habillement-cuir occupent la 5<sup>ème</sup> place pour les effectifs et la 7<sup>ème</sup> en termes de chiffre d'affaires. L'importance économique de ces secteurs est donc considérable.

Ils rassemblent (données 1999) plus de 12 000 établissements (4 338 dans le textile et 8 001 dans l'habillement et le cuir). Ces unités industrielles sont majoritairement de petite taille : 75 % d'entre elles comptent moins de 20 salariés<sup>1</sup> mais ne regroupent que 19,4 % des emplois salariés totaux. Inversement, il n'existe qu'une très faible proportion d'unités employant plus de 100 salariés : 6,1 % dans le textile et 3,6 % dans l'habillement-cuir. À cet égard, les grandes unités (+ 500 salariés) ne concentrent que 3,9 % des effectifs totaux. Il s'agit donc de secteurs essentiellement composés de PME et de TPE (très petites entreprises).

En termes d'emplois, selon l'UNEDIC, le textile comptait la même année 122 164 salariés et l'habillement-cuir 146 301, soit près de 60 % de moins qu'en 1985 !

Le croisement des informations relatives au nombre d'établissements et à l'emploi laisse entrevoir des tailles moyennes d'établissements particulièrement faibles : de l'ordre de 28 emplois par unité dans le textile et de 18 emplois dans l'habillement-cuir. Il ne semble donc pas que les secteurs du textile-habillement-cuir fassent l'objet de processus remarquables de concentration.

Les emplois et les unités de production sont concentrés dans 4 régions : Rhône-Alpes (32 000 emplois), Nord-Pas-de-Calais (31 000), Ile-de-France (21 000)<sup>2</sup> et Pays de la Loire (15 000)<sup>3</sup>. Toutefois, 14 régions françaises comptent plus de 4 000 emplois dans ces trois secteurs.

Au plan des spécialités industrielles, le textile présente une grande variété de production. À ce propos, trois observations peuvent être opérées. Tout d'abord, la majeure partie de l'activité textile (tissage, filature, ennoblissement) consiste en la préparation-transformation de matières premières à destination de l'habillement. Ensuite, ce secteur réalise de façon croissante des textiles à usages techniques (TUT) mis en œuvre pour la protection thermique, l'industrie, l'agriculture, la médecine, le sport, les transports et le bâtiment. En pleine expansion, cette activité spécifique place la France au 4<sup>ème</sup> rang mondial en ce domaine<sup>4</sup>. Enfin une partie de l'activité textile relève de la confection de vêtements (étoffes à maille et articles chaussants notamment).

---

<sup>1</sup> À raison de 79 % d'entre elles dans l'habillement-cuir et de 67 % d'entre elles dans le textile.

<sup>2</sup> Chiffre très probablement minoré par rapport à la réalité en raison d'un fort développement du travail clandestin dans cette dernière région.

<sup>3</sup> D'après les données EAE, c'est-à-dire sur la base des effectifs des entreprises de + 20 salariés.

<sup>4</sup> Cette activité en 1999 regroupait 57 entreprises, 4,2 % des effectifs du textile (soit 4 800 salariés) mais 6,4 % du chiffre d'affaires du secteur textile.

Le secteur habillement, à l'inverse du textile, présente une relative concentration de ses activités autour de la fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes (41 % des effectifs du secteur) et de celle des vêtements de dessous (25,3 %).

Le chiffre d'affaires des secteurs textile-habillement-cuir s'élevait en 1999 à 24,650 milliards d'€ à raison de 14,500 milliards d'€ pour le textile et de 10,150 milliards d'€ pour l'habillement-cuir. Malgré une diminution continue du nombre d'entreprises et de salariés, le chiffre d'affaires (exprimé en euros constants) est resté pratiquement inchangé depuis 1990. A cette date, il était de 15,170 milliards d'€ pour le textile et de 10,430 milliards d'€ pour l'habillement. Cette légère baisse du chiffre d'affaires de -3,7 % est à comparer à la chute des effectifs de 30 % sur la période en cause. Néanmoins, il serait inexact de déduire de ces évolutions une tendance affirmée à l'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises sur le marché mondial du textile-habillement. En effet, cette comptabilité du chiffre d'affaires inclut notamment les entreprises "donneurs d'ordres" qui recourent significativement aux produits et aux délocalisations étrangères. Il s'ensuit un gonflement des chiffres d'affaires qui a plus pour origine une montée en puissance des activités de négoce qu'un maintien des activités de production en France.

Enfin, les échanges commerciaux de ces secteurs présentent la particularité d'engendrer de façon chronique un solde négatif du commerce extérieur particulièrement défavorable. C'est surtout le cas de l'habillement qui, depuis le début des années 80, répète les déficits de façon aggravée. De - 0,12 milliard d'€ en 1981, le solde de cette activité est passé à - 4,8 milliards d'€ en 2000. Le secteur textile présente une situation moins tendue avec un déficit contenu à 0,46 milliard d'€. De surcroît, ce solde très négatif pourrait l'être plus encore si des exportations vers des pays émergents et des entreprises délocalisées (dites opérations de perfectionnement actif) n'étaient pas prises en compte.

L'ensemble de ces informations relatives à la situation des secteurs textile-habillement-cuir témoigne à la fois de leur importance économique (nombre d'emplois et d'établissements, localisation...) et de leur fragilité essentiellement due à un contexte hostile et aux mutations considérables auxquelles ils sont confrontés.

## **II - DES SECTEURS AUX PRISES AVEC DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES MARQUANTES**

Comme beaucoup d'autres secteurs industriels, mais peut-être plus encore, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir ont dû ces dernières décennies intégrer des mutations particulièrement considérables. À ce titre, deux d'entre elles apparaissent essentielles : l'une a trait aux modifications profondes affectant les modes de distribution et de consommation ; l'autre concerne la mondialisation entraînant pour ces secteurs des conditions de concurrence particulièrement dures. Ces deux phénomènes ont eu des répercussions marquantes sur l'appareil de production et l'emploi en France.

- La place prépondérante prise par la grande distribution et l'évolution des modes de consommation

Les mutations enregistrées dans le domaine de la distribution ont essentiellement marqué le secteur de l'habillement. Ainsi, la grande distribution a tout d'abord occupé commercialement une place de plus en plus importante et a, via ses centrales d'achats, participé de façon croissante à l'ajustement des collections et à leur définition. Puis, dès le milieu des années 80, l'émergence de la distribution spécialisée (chaînes, grandes surfaces dédiées) et la concentration des opérateurs ont fini de transformer les rapports traditionnels entre industrie et commerce dans ce domaine. En imposant des prix de plus en plus bas, la grande distribution a opéré une prise de contrôle graduelle et bientôt quasi-complète sur le secteur, aboutissant à une organisation de l'ensemble à son profit. On a même assisté à l'irruption sur le marché de chaînes intégrées réunissant conception, production et commercialisation, raccourcissant les circuits économiques et obéissant à des modes de fonctionnement en flux tendus.

Les conséquences de ces évolutions furent radicales. Les commerçants indépendants ont vu leurs parts de marché passer de 54 % en 1980, à 38 % en 1985 et à 22,6 % en 1999 tandis que les chaînes et les grandes surfaces spécialisées passaient de 16,4 % à 36,1 % non compris les supers et les hypermarchés dont les parts de marchés ont très peu augmenté (de 15 % en 1985 à 16 % en 1999)<sup>5</sup>.

À la modification des formes de distribution s'est ajoutée celle des modes de consommation. Elle s'est caractérisée en premier lieu par la diminution de la part de l'habillement dans le budget des ménages (de 7 % en 1960 à 4,2 % en 1999). De plus, de nouveaux comportements de consommation se sont faits jour : achat croissant de petites pièces de vêtement combinables (au détriment des grosses pièces onéreuses) et recherche effrénée de prix bas, d'où l'importance des ventes réalisées durant les périodes de soldes et de promotion.

Ces deux phénomènes -mainmise de la grande distribution et modification profonde des modes de distribution- constituent de véritables mutations qui ont correspondu, par ailleurs, à la mondialisation accrue des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir.

- Des secteurs sévèrement affectés par la mondialisation

Si le textile, l'habillement et le cuir ont toujours fait l'objet d'échanges internationaux (l'historique commerce des épices, des étoffes et autres soieries...), le commerce international de ces trois activités n'a cessé d'augmenter au cours de ces 20 dernières années (de 4 % par an pour le textile et de 6 % par an pour l'habillement). En 1999, le commerce mondial du textile et de l'habillement atteignait 186 milliards de dollars, soit 6 % des échanges mondiaux et 8 % des échanges de produits manufacturés. Cette expansion continue trouve son origine dans un élargissement des pays producteurs et surtout des pays exportateurs.

---

<sup>5</sup> Grande distribution, VPC et grands magasins et magasins populaires en 1999 représentaient 68,5 % des ventes totales.

Dans le textile, en 20 ans, les exportations de la Chine, de Taïwan, de la Corée, du Pakistan, de l'Inde et de la Turquie sont passées de 16,1 % à 32,6 % des exportations mondiales (en 1999).

Dans l'habillement, les évolutions ont encore été plus fortes. Les exportations du Mexique, de la Turquie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Bangladesh et de la Thaïlande sont passées de 6,7 % des exportations mondiales à 32,5 %.

L'arrivée et la montée en puissance de nouveaux pays producteurs traduisent bien ce contexte de généralisation de la production et des échanges affectant les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir et conduisant à des situations de concurrence exacerbée subies par les pays économiquement développés et en particulier les pays européens. Il est par ailleurs patent que des pays comme le Pakistan et le Bangladesh ont assis leur développement sur ces secteurs économiques. Il convient enfin de souligner que les conséquences de la dernière conférence de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, avec en particulier l'adhésion de la Chine à l'OMC, sont de nature à accroître encore ce climat concurrentiel, même si l'entrée de ce dernier pays ne comporte pas que des inconvénients.

- (Avec pour conséquence) une situation de crise récurrente

Les modifications du contexte, tant interne - la mainmise de la grande distribution - qu'externe - la mondialisation des productions et des échanges -, ont produit des conséquences particulièrement douloureuses pour l'appareil de production des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir. Ainsi a-t-on assisté à une vertigineuse diminution des effectifs salariés, à des délocalisations croissantes, à une dégradation chronique du solde du commerce extérieur et à la prise par les pouvoirs publics de mesures de sauvegarde réitérées cependant qu'infructueuses.

L'évolution de l'emploi, tant dans le textile que dans l'habillement et le cuir est sur le long terme extrêmement négative. De un million d'emplois après-guerre, ces secteurs n'en comptent guère plus de 250 000 aujourd'hui. À titre indicatif, cette diminution des effectifs est supérieure sur les 15 dernières années à celle enregistrée par la sidérurgie.

Ces pertes d'emplois trouvent notamment leurs origines dans l'apparition d'un phénomène intense de délocalisation industrielle. Les exigences, rarement satisfaites, de la grande distribution en termes de prix, l'émergence de nouveaux offreurs dans les économies en voie de développement dotées d'avantages comparatifs supérieurs ou différents ont incité les industriels européens et français à délocaliser tout ou partie de leurs productions vers l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud-Est et plus récemment vers l'Europe de l'Est. Il faut ici souligner que les écarts de coûts, notamment salariaux, sont considérables et pèsent lourdement dans les choix de localisation dans la mesure où la main d'œuvre représente de 30 à 50 % de la structure du coût final du produit.<sup>6</sup>

Ce mouvement de délocalisation concerne la majeure partie des activités des trois secteurs (à l'exception de l'essentiel des activités de haut de gamme et de luxe)

---

<sup>6</sup> En ce qui concerne le luxe et le haut de gamme, le coût de la main d'œuvre oscille entre 10 et 20 % du coût final du produit.

et affecte surtout dans l'habillement, les industriels façonniers ou confectionneurs travaillant dans le moyen et le bas de gamme.

Comme cela a déjà été évoqué, l'une des conséquences de cette perte de compétitivité a été une dégradation considérable du solde du commerce extérieur français.

Très rapidement, des mesures de sauvegarde ont été prises par les pouvoirs publics pour préserver ces secteurs et limiter les effets socialement dramatiques de ces mutations : mise en place de Plans Textile (1981, 1988), instauration d'un programme d'initiative communautaire (RETEX) contribuant à la reconversion des zones touchées par la crise textile, dispositifs d'allègement des charges (Plan Borotra en 1996 remis en cause depuis par l'Union Européenne). Mais l'évolution de l'emploi ces deux dernières décennies dans le textile, l'habillement et le cuir montre la difficulté à inverser cette tendance lourde à la diminution du nombre d'entreprises et des effectifs, même si les dernières années témoignent d'un relatif ralentissement de ce processus.

### **III - LES SECTEURS TEXTILE, HABILLEMENT ET CUIR EN BASSE-NORMANDIE**

Après une présentation du contexte global dans lequel évoluent les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir, il importe d'en mesurer au plan régional les particularités, de voir si elles épousent les caractéristiques nationales ou si, au contraire, elles en diffèrent plus ou moins sensiblement.

C'est donc sur la base d'une approche principalement quantitative (analyse de l'emploi et des établissements en termes de structures, de ratios économiques tels le taux de dépendance, l'exportation) que l'étude des secteurs textile, habillement et cuir en Basse-Normandie sera opérée.

- **L'emploi**

En termes d'emploi, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir regroupaient au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en Basse-Normandie 4 217 salariés (source URSSAF)<sup>7</sup>, à raison de 1 327 emplois pour le textile, 2 512 pour l'habillement et 378 pour le travail du cuir. Ces secteurs, cela a déjà été souligné, ont subi une forte érosion de leurs effectifs ; en 1982, ils comptaient 9 984 actifs, 7 412 en 1990 et 4 672 en 1999 (d'après les Recensements Généraux de la Population).

Selon les secteurs concernés, les évolutions enregistrées ces 10 dernières années ont été contrastées. D'après les sources URSSAF, c'est l'habillement qui a le plus souffert des contractions d'effectifs et des cessations d'activité. Ses pertes ont été de 45,6 % entre 1991 et 2001. L'industrie du cuir a également été marquée par une diminution de ses effectifs de 18,0 % durant la même période tandis que le textile restait pratiquement stable avec une légère baisse de 6,7 %.

---

<sup>7</sup> Les sources INSEE-SIRENE délivrent un chiffre quelque peu supérieur, soit 4 315 salariés.



Néanmoins, il faut insister sur la bonne tenue ces dernières années d'un certain nombre d'établissements dont les effectifs ont été maintenus voire accrus. C'est le cas d'unités de production comme Filix Lastex, Lemoine SA, Tricots Saint James...(dans le textile), des établissements Thierry, Laujac, Houssard, Grandis, Madame d'Andaines, La Ferté Confection...(dans l'habillement) et de Bagster (dans le cuir)

Au plan départemental, de profonds changements sont également intervenus. Dans le Calvados, les effectifs, tous secteurs confondus, ont été divisés par 2 (de 2 014 à 1 006) ; dans l'Orne, ils ont été aussi nettement réduits de 41,2 % (de 2 594 à 1 524) mais sont restés relativement stables dans la Manche avec une diminution légère de 8,8 % (de 1 957 emplois à 1 785). Ce dernier département devient le premier département dispensateur d'emplois dans ces trois secteurs. L'ouverture très récente d'une unité LVMH à Juilly (Sud-Manche) va renforcer encore cette prééminence.

Il s'agit là d'une présentation globale. D'une façon plus détaillée, certaines activités au sein des trois secteurs étudiés occupent une place essentielle. Dans le textile, deux activités regroupent plus de la moitié des effectifs. Il s'agit du moulinage et de la texturation des textiles artificiels (2 établissements pour 207 salariés) et surtout de la fabrication de pull-over (5 établissements pour 473 salariés).

Dans l'habillement, une activité domine, en l'occurrence la fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes (54 établissements et 1 544 salariés) ; la fabrication de vêtements de travail constitue une seconde et importante activité avec 8 établissements et 323 salariés, de même que la fabrication de vêtements de dessus pour hommes (8 unités industrielles pour 292 salariés avec notamment l'entreprise Houssard).<sup>8</sup>

Enfin, dans le domaine du cuir, la fabrication de chaussures (4 unités pour 235 emplois avec en particulier les chaussures Rockers et le Chameau), d'articles de voyages et de maroquinerie (44 établissements pour 150 salariés) est à prendre en considération. Il convient de noter que cette production regroupe un grand nombre d'entreprises artisanales de sellerie - bourrellerie, en rapport avec la vocation équine régionale, et une entreprise leader européen de la sellerie-bagagerie pour moto et scooter, en l'occurrence Bagster à la Ferté-Macé. Il faut enfin citer l'entreprise Cassegrain à Rémalard (61) travaillant dans la maroquinerie de haut de gamme.

Au plan détaillé, l'emploi dans ces trois secteurs présente quelques spécificités ; le textile, l'habillement et le cuir demeurent par excellence en Basse-Normandie des industries de main-d'œuvre. L'analyse du Recensement Général de la Population de 1999 le démontre amplement : 87,6 % des effectifs de ces secteurs sont composés d'employé(e)s et d'ouvrier(e)s . Inversement, les emplois de cadres (1,9 %) et les professions intermédiaires (10,5 %) sont peu développés. Pour mémoire, le taux d'encadrement moyen dans l'industrie bas-normande, bien que peu élevé, est d'environ 5,0 % et pour les métiers intermédiaires de 19,4 %. À titre

---

<sup>8</sup> Cette entreprise partage son activité entre l'habillement et l'ameublement à destination du clergé. De ce fait, les effectifs liés à la production de vêtements représentent de l'ordre de la moitié des effectifs totaux de cette entreprise.

indicatif, le textile présente cependant un taux d'encadrement et de professions intermédiaires supérieur à celui de l'habillement.

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) mettent en évidence en 1999 une répartition par sexe de l'emploi dans ces secteurs pour le moins déséquilibrée avec 79 % d'emplois féminins (contre 47 % dans l'industrie des biens de consommation en Basse-Normandie). Plus précisément, elle s'élève à 91 % dans l'habillement, à 64 % dans le textile et à 55 % dans le cuir.

Autre déséquilibre, les emplois qualifiés sont essentiellement pourvus par des hommes : 67 % des postes d'encadrement et 77 % des situations de chef d'entreprise sont occupés par des hommes ; corrélativement, les femmes représentent de 81 à 89 % des emplois peu ou pas qualifiés.

Ces disparités ont des répercussions au niveau salarial. Les salaires hommes/femmes affichent ainsi un écart global de 35 %, différence surtout due à des facteurs objectifs (qualification, ancienneté...). Si les salaires masculins sont en 1999 quasi identiques à ceux pratiqués en France (de l'ordre de 1 600 € nets par mois), ils sont par ailleurs supérieurs à ceux pratiqués dans l'industrie bas-normande. En revanche, les salaires féminins sont inférieurs de 10 % à ceux pratiqués en France dans des secteurs comparables (et de 14,5 % à ceux pratiqués dans l'industrie bas-normande), et étaient de 1 035 € par mois.

Globalement, les salaires pratiqués en Basse-Normandie sont inférieurs de 15 % à ceux pratiqués en France dans le textile-habillement-cuir. Ce différentiel est essentiellement dû au sous-encadrement et à l'existence en particulier en Ile-de-France d'entreprises spécialisées dans le négoce et l'import-export (mais ressortant toujours de la nomenclature industrielle), ce qui influence à la hausse les données nationales.

- Les établissements des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir

Selon le fichier SIRENE, le nombre d'établissements recensés en Basse-Normandie s'élevait en 2001 à 281 unités (82 dans le textile, 146 dans l'habillement et 51 dans le cuir). La plupart d'entre eux sont de très petite taille. En effet, 129 correspondent à des établissements sans salarié et 69 autres à des établissements employant moins de 10 salariés. La Basse-Normandie compte en revanche 23 établissements de plus de 50 salariés dont un seul excède 200 salariés. Ces 23 unités concentraient 58 % des effectifs globaux des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir.

- La localisation des activités du textile, de l'habillement et du cuir

L'une des spécificités de ces 3 secteurs est de conserver une relative dissémination des implantations industrielles sur l'ensemble du territoire régional. Un grand nombre d'établissements sont en effet localisés dans de petites agglomérations, plus généralement en milieu rural. Ces activités jouent donc un véritable rôle en termes d'aménagement du territoire.

Néanmoins, sous l'impact des contractions d'effectifs et des fermetures d'ateliers, les activités textiles, d'habillement et de travail du cuir se concentrent de plus en plus au sein d'un quadrilatère Granville - St Lô-(Flers) - La Ferté Macé -

St James. À cet égard, on comptabilisait en 2001 pas moins de 2 560 emplois au sein de cette zone, soit plus de 60 % de l'emploi régional recensé en matière de textile-habillement-cuir.

- Le taux régional de dépendance<sup>9</sup> des entreprises dans le textile, l'habillement et le cuir

Les secteurs en cause présentent la particularité d'afficher un taux de dépendance significativement inférieur à celui enregistré dans l'industrie française et bas-normande. Ce taux n'est que de 7 % en Basse-Normandie pour les entreprises du textile, de l'habillement et du cuir contre 11 % en France et 33 % pour l'ensemble de l'industrie bas-normande. Cette caractéristique constitue un véritable gage de réactivité et capacité d'adaptation.

- L'exportation

Selon une étude réalisée en 2001 par le Réseau Export Régional, l'activité exportatrice serait en Basse-Normandie de l'ordre de 40 millions d'€ dans le textile, l'habillement et le cuir. Le chiffre d'affaires export (CAE) serait de 4,3 % du CAE de l'ensemble de l'industrie bas-normande. Mais des trafics de perfectionnement actif (exportations vers des pays émergents de produits semi-finis faisant l'objet ultérieurement de réexpéditions) viennent quelque peu artificialiser ces données.

- La formation

Dans le domaine de l'habillement, la formation initiale se limite à des enseignements de niveau V (CAP, BEP) dispensés dans les trois départements.

En ce qui concerne la formation continue, le recours aux différents dispositifs s'effectue avec modération pour ne pas dire avec une tiédeur certaine. Le bilan mitigé des actions de formations financées par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) en Basse-Normandie en témoigne. Il faut à cet égard souligner que l'effort de participation à la formation continue est très peu supérieure au niveau plancher qui est de 1,5 % de la masse salariale<sup>10</sup>. Concernant un secteur où la qualification est globalement peu élevée, ce n'est pas en sorte très surprenant. Il s'agit d'ailleurs d'une attitude propre à toutes les branches comparables et qui peut s'expliquer par l'absence relative d'évolution des tâches, la rareté des possibilités de promotion et le faible niveau de formation initiale. Au plan régional, on ajoutera à ces raisons le faible nombre de structures de formation (hormis principalement l'AFPA à Cherbourg et à Coutances<sup>11</sup> et l'INFORMA à Saint-James), et surtout la difficulté à former des personnels dont l'habileté gestuelle est consommée et reconnue. De surcroît, la taille des entreprises (PME et TPE) rend plus difficile encore les possibilités de dégager du temps pour améliorer le niveau de qualification.

---

<sup>9</sup> Le taux de dépendance est un ratio calculé en termes d'effectifs salariés relevant d'une entreprise dont le siège social est situé dans une autre région.

<sup>10</sup> Le taux de participation est en 2000 pour le textile de 2,09 %, pour l'habillement de 1,50 % et pour le cuir de 1,59 % (source DRTEFP).

<sup>11</sup> Dotée d'une antenne située à Granville et spécialisée dans les formations textile-habillement.

Pour conclure cette approche quantitative, il convient d'apporter quelques précisions indispensables sur le secteur de l'habillement et en particulier sur la distinction façonniers/confectionneurs, très importante pour la compréhension des spécificités et des enjeux de ce secteur. D'après une enquête très récente menée conjointement par le CEBANOR, Calvados Stratégies, Manche Expansion, le CEDO (61), et en collaboration avec la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, il apparaît que les façonniers<sup>12</sup> représentent 2 emplois sur 3 dans le domaine de l'habillement en Basse-Normandie. Ces derniers consacrent l'essentiel de leurs activités à la production dite de chaîne et trame (dessus féminin) et pour moins de 20 % au flou. 36 % de leur production relèvent du luxe, 40 % du haut de gamme et 21 % du moyen de gamme. Cette orientation nette en faveur des fabrications de luxe et de haut de gamme constitue indiscutablement une spécificité, de même qu'une opportunité en termes de perspectives ; cette spécialisation va de pair avec la reconnaissance par les donneurs d'ordres de la qualité et du savoir-faire des entreprises concernées.

Les confectionneurs<sup>13</sup>, quant à eux, sont en Basse-Normandie axés sur la fabrication de vêtements professionnels, à un moindre degré de vêtements de sécurité, et de vêtements de dessous féminin. Il convient de souligner que la très grande majorité d'entre eux fait appel à la sous-traitance (très souvent sous forme de délocalisations).

Enfin, la plupart des entreprises de la maille constitue une catégorie à part. Tout d'abord, elles relèvent du secteur textile ; elles sont ensuite pour l'essentiel composées d'entreprises de confection. Une partie d'entre elles, enfin, travaille dans le haut de gamme.

#### **IV - ORIENTATIONS ET PRÉCONISATIONS DU CESR EN DIRECTION DES SECTEURS DU TEXTILE, DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR.**

L'état de difficulté permanent que connaissent et connaîtront encore les trois secteurs rend délicat l'énoncé par le CESR d'orientations et de préconisations en direction de ceux-ci. Néanmoins, l'analyse des handicaps et des atouts de ces activités est de nature à favoriser la réflexion sur leur devenir et à laisser apparaître des possibilités de consolidation et, dans certains cas, de développement.

- Les handicaps

L'évolution sur le long terme de ces secteurs démontre de façon incontestable qu'ils sont soumis à de fortes et persistantes contraintes, certaines étant endogènes et d'autres exogènes.

Il faut convenir que les contraintes les plus importantes sont avant tout de source extérieure. Il en va ainsi notamment des décisions de suppressions

---

<sup>12</sup> Unités industrielles se chargeant uniquement de la production.

<sup>13</sup> Unités industrielles intégrant les phases de conception, de production et de commercialisation.

progressives des droits de douanes. À cet égard, la mondialisation en matière de textile, d'habillement et de cuir est ancienne, développée et de plus en plus difficilement supportable. Les efforts réitérés de productivité, la créativité, la proximité, la réactivité des industriels européens ne suffisent plus pour une grande partie de leurs productions à compenser les énormes écarts de coûts, notamment salariaux.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur du processus de réduction du temps de travail, concrétisé par la conclusion d'un accord signé par l'ensemble des organisations syndicales avec les représentants patronaux de la profession, s'il a permis des améliorations en termes de souplesse des conditions de production et une compensation partielle des surcoûts du travail, constitue cependant un sujet de profonde préoccupation pour les employeurs des secteurs concernés.

Il faut également citer la pression permanente exercée par la grande distribution -généraliste ou spécialisée- qui fragilise l'ensemble des professions concernées, les manufacturiers pesant à leur tour sur les fournisseurs de matières premières.

Ces contraintes affectent la rentabilité de ces activités et imposent aux professions concernées des niveaux de salaires en général peu attractifs.

De surcroît, l'image du textile, de l'habillement et du cuir, que ce soit au plan national ou régional, est plutôt défavorable. Les responsables politiques et économiques ont dès lors tendance à considérer ces activités comme non porteuses d'avenir. Cette perception pessimiste se constate également au plan de l'orientation scolaire et engendre, in fine, pour les professions concernées, entre autres raisons (faiblesse des salaires, promotion interne limitée, répétitivité des tâches...), des problèmes de recrutement quels que soient les niveaux de qualification recherchés.

En outre, la tiédeur avérée des professions concernées pour la formation continue, même si la problématique est en la matière plutôt complexe, est de nature à aggraver ces dysfonctionnements.

L'organisation encore embryonnaire des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir (il n'existe qu'un syndicat des confectionneurs regroupant moins de dix entreprises) ainsi que l'absence de réseaux constituent un handicap supplémentaire. Cette carence en interlocuteurs rend la tâche d'accompagnement des pouvoirs publics en faveur de ces trois secteurs particulièrement ardue.

Enfin, les difficiles perspectives de dévolution d'un certain nombre d'entreprises sont d'une telle pesanteur à court et moyen termes que la pérennité des activités en cause pourrait s'en trouver menacée.

- Les atouts

Même si l'énumération de ces différentes contraintes et handicaps donne une vision plutôt préoccupante de l'avenir des activités textile, de l'habillement et du cuir en Basse-Normandie, l'existence d'atouts bien réels laisse penser qu'il demeure au plan régional des possibilités de consolidation voire de développement pour tout ou partie de chacun de ces trois secteurs.

Tout d'abord, la proximité de Paris offre aux activités en cause, et notamment à l'habillement, un avantage incontestable qui se traduit par une facilitation des relations avec les donneurs d'ordres et globalement par une meilleure réactivité.

Un deuxième atout doit être souligné : il s'agit de la qualité du travail exécuté dans les entreprises bas-normandes. Dans le même ordre d'idées, le fait de travailler majoritairement pour le luxe et le haut de gamme, comme c'est le cas pour les façonniers et pour certains confectionneurs, est en soit un formidable acquis qu'il convient de faire fructifier. Enfin, la flatteuse réputation des industriels bas-normands du textile, de l'habillement et du cuir en matière de respects des délais vient compléter ces avantages, par ailleurs très appréciés à l'extérieur de la région.

Vis-à-vis de l'économie régionale dans son ensemble, certaines spécificités des trois activités en cause doivent être rangées au rang d'atouts : c'est le cas de l'apport de ces secteurs à l'emploi féminin et de leur rôle tout à fait positif en termes d'aménagement du territoire du fait d'une localisation des industriels concernés généralement à l'écart des grands centres économiques régionaux ;

Enfin, le taux relativement faible de dépendance constitue un dernier avantage donnant à ces secteurs une meilleure intégration dans le tissu économique régional.

- Les préconisations et orientations du CESR en faveur de la consolidation et du développement des secteurs textile-habillement et cuir.

L'intérêt essentiel de cet avis est tout d'abord d'attirer l'attention sur des secteurs dont les potentialités restent par trop méconnues. L'importance industrielle de ces activités, leur spécificité en termes d'emploi féminin, leur localisation originale au plan de l'aménagement du territoire, la qualité de leurs fabrications et l'excellente image de marque externe sont telles qu'elles méritent d'être pleinement prises en compte.

Dans cette optique, le CESR propose la mise en œuvre d'une démarche régionale globale au profit de ces trois secteurs basée sur trois grandes orientations :

- améliorer la structuration et l'organisation des professions concernées,
- développer le recours aux dispositifs de formation,
- s'ouvrir aux nouveaux matériaux et aux nouvelles technologies.

### **Améliorer la structuration et l'organisation des professions concernées**

Particulièrement disséminées, voire isolées, les entreprises de textile, d'habillement et du cuir souffrent de leur inorganisation collective. Seul, à l'heure actuelle, un syndicat des confectionneurs a vu le jour, ne couvrant qu'une fraction de l'habillement, à l'exclusion également des deux autres secteurs. Une organisation plus large s'avère indispensable. La constitution d'une entité regroupant ou réunissant la grande majorité des professionnels intéressés aurait l'avantage d'accroître les relations inter-entreprises, au-delà des métiers ou des secteurs,

favoriserait l'émergence de réseaux et pourrait même à terme aboutir (là où cela est possible) à la mise en place de systèmes productifs locaux.

Outre les professionnels, les pouvoirs publics tireraient également avantage d'une telle structuration en disposant d'interlocuteurs représentant l'ensemble des trois secteurs.

Cependant, une telle organisation demeurerait en soi inopérante si elle n'était complétée d'une structure d'accompagnement. Légère (essentiellement un chef de projet), elle ajouterait à la représentation des intérêts professionnels l'interface, la permanence et la technicité vis-à-vis des mécanismes et des organismes administratifs. Mise à disposition par accord entre les organismes régionaux et départementaux de développement et les professions concernées, cette structure d'accompagnement pourrait s'inscrire dans le cadre de la convention de conversion Moulinex au titre du soutien aux pôles d'activités et aux filières. Elle oeuvrerait en faveur de la constitution de réseaux, de la promotion, de la veille commerciale et technologique, et de l'ouverture à l'international.

Toujours au plan organisationnel, le CESR croit en la constitution d'un pôle de compétence réunissant les façonniers (et certains confectionneurs) travaillant dans le haut de gamme et le luxe. Il pourrait être mis en avant dans les salons et autres manifestations professionnelles et faciliterait sans nul doute les relations avec les donneurs d'ordres.

Également, le développement d'un cadre interprofessionnel en Basse-Normandie devrait permettre d'entamer une réflexion sur des questions plus générales ayant trait en particulier à la création de marques, à l'élaboration et à la mise en place de labels (concernant par exemple l'origine et la nature des fibres utilisées).

Enfin, la mise en place de groupements d'employeurs pour favoriser l'emploi des personnels de l'habillement durant les périodes d'intersaisons devrait être étudiée. Elle pourrait s'opérer à la fois au bénéfice des secteurs en cause et en direction également d'autres secteurs où l'habileté gestuelle des salarié(e)s concerné(e)s pourrait être mise à profit. Dans le même ordre d'idées, ce concept encouragerait la reconnaissance de la technicité et des savoir-faire ainsi que leur "transférabilité" vers d'autres secteurs professionnels.

### **Développer une politique active de formation**

Comme cela a été souligné précédemment, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir souffrent d'un recours par trop modéré à l'ensemble des dispositifs de formation. Confrontées à des défis permanents en termes de prix de revient et jouant la carte du haut de gamme et du luxe, ces professions doivent saisir toutes les opportunités offertes par la formation en termes de capacités d'adaptabilité, d'évolution et d'innovation.

Le CESR considère tout d'abord qu'une meilleure prise en compte de la formation et de ses problématiques en matière de textile, d'habillement et de travail du cuir passe préalablement et prioritairement par la réalisation d'une étude

régionale des moyens et des besoins propres à ces secteurs. Elle pourrait être confiée à l'OREFOM, et permettrait de disposer des bases indispensables à l'organisation d'une réflexion en ce domaine. Elle mettrait sans doute en évidence la nécessité :

- de reconsidérer les liens entre la formation initiale et l'entreprise,
- d'envisager éventuellement la création de formations initiales supérieures au niveau V,
- de rapprocher les centres de formation des zones d'emplois,
- de développer des modules axés sur la polyvalence, la création, le marketing, la commercialisation, l'adaptation aux nouvelles technologies et aux nouveaux matériaux, et la logistique.

Cette réflexion aurait aussi pour effet d'autoriser de nouvelles possibilités d'anticipation ou tout du moins une réactivité accrue face aux évolutions permanentes auxquelles sont confrontés ces secteurs.

Par ailleurs, un recours accru à la formation serait très certainement de nature à accroître la promotion sociale des salariés et par là même l'émergence d'un encadrement issu directement des entreprises bas-normandes.

Enfin, elle pourrait servir de base au développement en Basse-Normandie de contrats d'objectifs (convention partenariale d'objectifs entre une branche professionnelle et les services formation de l'Etat et de la Région) ou d'Engagements De Développement à la Formation (gérés par l'Etat avec, le cas échéant, le concours de la Région), qui auraient pour effet de structurer l'offre et la demande de formation et d'en optimiser les retombées.

### **S'ouvrir aux nouveaux matériaux et aux nouvelles technologies**

Les secteurs du textile et de l'habillement ont été marqués ces dernières années par l'apparition, la production et l'usage de nouveaux matériaux et de nouvelles fibres<sup>14</sup>. La demande en la matière connaît une croissance très significative et les perspectives semblent également très favorables, d'autant que ces produits présentent un spectre d'utilisation excédant très largement le seul domaine de l'habillement : BTP, sport, médecine, industrie, transport...

Le CESR pense qu'il s'agit pour les industries régionales du textile et de l'habillement d'une voie prometteuse, source de diversification et peut-être même de création et/ou d'implantation d'entreprises.

---

<sup>14</sup> Depuis quelques années, deux évolutions affectant les industries du textile et de l'habillement convergent. Ainsi, constate-t-on, d'une part, une demande croissante des consommateurs en bien-être qui entraîne le développement de nouvelles fibres et association de matières et, d'autre part, une tendance des textiles à usages techniques (TUT), conçus à l'origine pour répondre à des caractéristiques fonctionnelles, à évoluer vers des qualités de confort, de douceur et d'esthétique. Aussi, le développement des polymères et microfibrilles donnant des fils à effets variés, permettant d'obtenir des effets thermorégulants, les associations de matière qui apportent des qualités de confort et de tenue, de toucher et d'aspect, révolutionnent et révolutionneront à court et moyen termes une partie des industries textiles et de l'habillement.



Pour saisir cette opportunité, il importe selon le CESR de mener au niveau régional une réflexion sur ce thème porteur de développement et d'accompagner les entreprises régionales concernées dans la constitution ou l'amélioration de leurs dispositifs internes de collecte de l'information stratégique. Cela passe également par une sollicitation accrue des organismes régionaux d'intelligence économique ainsi que des structures d'innovation et de transferts de technologies.

De plus, des synergies avec certains secteurs industriels régionaux, comme notamment la plasturgie et ses moyens de formation, de recherche et d'innovation (CRITT et ISPA d'Alençon)<sup>15</sup> pourraient être en ce sens développées.

Il s'agit donc de favoriser l'appropriation par les entreprises bas-normandes du textile, de l'habillement et du cuir des évolutions déterminant leurs futurs domaines d'activité.

En conclusion, les trois grandes orientations contenues dans cet avis (organisation renforcée de la profession, recours accru à la formation, intérêt soutenu pour l'innovation en général et les nouvelles fibres en particulier) correspondent à une approche dynamique et volontariste des perspectives de développement des secteurs textile, habillement et cuir en Basse-Normandie, secteurs plutôt affublés d'une image plutôt négative. Au contraire, le CESR considère qu'il existe des possibilités d'expansion pour tout ou partie de ces industries, comme en témoignent les résultats excellents affichés ces derniers temps par certaines d'entre elles.

**Le Président,**

**Maurice DROULIN**

---

<sup>15</sup> ISPA : Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon ; CRITT : Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies.